



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Conditions de travail

Priorité d'exécution nationale: Risques psychosociaux à la place de travail

Valentin Lagger
23 octobre 2014



Buts

- Améliorer le **niveau de connaissances** et la **pratique des contrôles** des inspecteurs du travail en ce qui concerne les risques psychosociaux
- **Sensibiliser** les **employeurs** aux risques psychosociaux au travail
- Amener les entreprises à **influer** par des mesures concrètes sur la **situation de leurs collaborateurs au travail**, qui a des impacts sur leur santé
- Eviter les **accidents** dus au **stress**.



Large soutien

Organisations partenaires soutenant l'opération

- Association intercantonale pour la protection des travailleurs
- Union patronale suisse
- Union suisse des arts et métiers
- Union syndicale suisse
- Travail.Suisse



Rôle de l'inspection du travail

Informer

- Expliquer ce que sont les risques psychosociaux
- Expliquer comment ils apparaissent et quelles sont leurs répercussions sur la santé
- Faire comprendre la nécessité pour l'entreprise des mesures préventives contre les risques psychosociaux au travail



Rôle de l'inspection du travail

Conseiller

- Mettre en évidence la manière de déterminer les risques psychosociaux et indiquer les spécialistes / organes spécialisés
- Conseiller en cas de questions ou de signalements portant sur des problèmes psychosociaux

Contrôler

- Contrôler que l'entreprise a bien mis en œuvre des mesures de protection contre les risques psychosociaux et s'assurer qu'il s'agit de mesures appropriées
- Traiter les signalements et les réclamations pour cause de problèmes psychosociaux dans l'entreprise

=> Pas d'analyse des risques / pas de gestion de cas individuels



Questions clés de l'inspection

- **Etat de la prévention**

Quelles mesures systématiques l'entreprise prend-elle pour protéger ses collaborateurs des contraintes psychiques néfastes et des atteintes à l'intégrité personnelle?

- **Indicateurs**

Existe-t-il des signes qui laissent présumer l'existence d'une atteinte à la santé due à des risques psychosociaux?



Branches cibles

2015 / 2016

- Assurances
- Banques
- Entreprises de télécommunication avec centres d'appels
- Régies immobilières
- Administrations en contact avec la clientèle

En complément: des branches sélectionnées par le canton



Branches cibles

2017 / 2018

- Commerce de détail
- Soins aux personnes âgées et aux malades, y compris soins à domicile

En complément: des branches sélectionnées par le canton



Mesures préventives systématiques prises par l'entreprise pour la protection contre les risques psychosociaux au travail

Questions clés pour toutes les entreprises :

- Existe-t-il des **descriptifs de poste** et des cahiers des charge clairs ?
- Le temps de travail est-il enregistré **de manière intégrale** ?
- Y a-t-il régulièrement des **entretiens avec les collaborateurs** lors desquels les questions psychosociales liées au travail sont abordées?
- Existe-t-il des **instructions** ou un **règlement** sur la protection de l'intégrité personnelle (p. ex. la marche à suivre face au mobbing) ?



Mesures préventives systématiques prises par l'entreprise pour la protection contre les risques psychosociaux au travail

- Y a-t-il des **interlocuteurs** auxquels les personnes concernées peuvent s'adresser en cas de problème ?
- L'entreprise a-t-elle défini des **mesures pour détecter de façon précoce** les contraintes psychiques néfastes (p. ex. sondage auprès des employés, examen de la question lors de réunions, suivi des indicateurs concernant les présences et les absences ainsi que les accidents, etc.) ?
- L'entreprise **met-elle en œuvre les mesures de protection de manière conséquente** et contrôle-t-elle leur efficacité périodiquement ?

Outils pour les entreprises

Brochures et dépliants du SECO

- Dépliant « Risques psychosociaux à la place de travail »
- Brochure « Protection contre les risques psychosociaux au travail »
- Dépliant « Détection précoce de l'épuisement – éviter le burn-out »
- Brochure « Mobbing et autres types de harcèlement »
- Brochure « Harcèlement sexuel sur le lieu de travail. » à l'intention des employeurs/travailleurs
- Aide-mémoire « Surveillance technique des travailleurs au poste de travail »





Autres outils pour les entreprises

- **WWW**

- psyatwork.ch (à partir de 2015)
- stressnostress.ch
- harcelementsexuel.ch
- box-cfst.ch
- Publications de la SUVA
- Publications de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail